

tant trouvé incommodé le 4 à la chasse, Sa M. revint à Versailles de bonne heure, & ne reçut personne dans la soirée. Elle eut quelques vomissemens causés à ce qu'on croit, par une indigestion. Dès le lendemain Sa M. étoit beaucoup mieux, & Pon ne craint rien de cet accident.

Il paroît des lettres patentes du Roi, qui rapprochent les paiemens des rentes sur l'hôtel-de-ville de Paris, & les réglent à des époques fixes, de semestre en semestre: Données à Versailles le 15 Août, & régistrees en parlement le 31. — On a publié un édit, portant établissement d'une nouvelle caisse d'amortissement; cet édit paroît propre à donner aux étrangers des lumieres plus certaines sur les ressources de la France & des assurances plus fortes sur les intentions paternelles de Sa Majesté, qui assigne des fonds considérables pour l'extinction de la dette publique & regarde ces fonds comme la propriété imperturbable des créanciers de l'Etat.

Le 9 le parlement a présenté au Roi ses remontrances, relatives à l'affaire de M<sup>r</sup>. le vicomte de Noë, maire de Bordeaux. Ces remontrances, qui avoient été arrêtées par les chambres assemblées le 31. Août, paroissent imprimées aujourd'hui: elles sont de 15 pages *in-douze*. Il seroit difficile au tribunal des maréchaux de France d'y répondre: sa juridiction y est établie & fixée d'après les loix & les ordonnances du royaume, de maniere à ne laisser aucun doute, que les maréchaux